ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

normes

Question écrite n° 36049

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le Premier ministre sur la proposition formulée dans le rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative de créer auprès des préfets de département une instance de débat contradictoire sur l'interprétation des normes. Elle souhaite connaître ses intentions sur la mise en œuvre de cette proposition et ainsi répondre aux souhaits du Président de la République d'un État "fort, puissant et efficace" émis lors de son discours prononcé à Dijon le 12 mars 2013.

Texte de la réponse

L'Etat a engagé depuis plusieurs années une démarche de modernisation des procédures consultatives dont l'objet est de permettre des échanges plus fructueux avec l'ensemble des parties intéressées à l'application des règles juridiques dans chaque domaine. Cette démarche de modernisation, qui passe notamment par une utilisation accrue des consultations en ligne, permet de développer les échanges sur l'interprétation des normes. L'institution d'instances départementales chargées de conduire un débat contradictoire sur l'interprétation des normes se heurte, pour les normes nationales, à une difficulté d'ordre juridique tenant à ce que chaque norme nationale appelle une interprétation cohérente sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36049
Rubrique : État
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 août 2013, page 8837
Réponse publiée au JO le : 3 mai 2016, page 3666